



HAL
open science

S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières

Jean-Jacques Arrighi, Emmanuel Sulzer

► To cite this version:

Jean-Jacques Arrighi, Emmanuel Sulzer. S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières. Céreq Bref, 2012, 303, pp.4. hal-03335989

HAL Id: hal-03335989

<https://hal.science/hal-03335989>

Submitted on 8 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières

En 2010, le taux de chômage des jeunes sortis de l'enseignement professionnel secondaire trois ans plus tôt varie de 3 % à 45 % selon la spécialité de formation. Si les bacheliers accèdent plus facilement à l'emploi que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, l'approche par le seul niveau de diplôme s'avère donc réductrice pour analyser l'insertion. L'évolution des métiers explique certaines difficultés, et vient interroger la pertinence de l'architecture de l'offre de formation dans certains domaines.

génération
insertion
diplôme
spécialités
baccalauréat
individus
emploi secondaire

Jean-Jacques **Arrighi**
(Céreq au moment de la
rédaction de ce *Bref*)
Emmanuel **Sulzer**
(Céreq)

Si la question de la valeur des diplômes du supérieur retient périodiquement l'attention des médias, les diplômes de l'enseignement secondaire et leur performance sur l'insertion occupent moins le devant de la scène. Pourtant, 58 % des jeunes arrivant sur le marché du travail proviennent directement de l'enseignement secondaire. Les données issues de la dernière enquête Génération montrent que pour eux, l'acquisition d'un diplôme, même de niveau CAP, va de pair avec une forte réduction du risque de chômage, surtout en période de crise.

En effet, la situation est particulièrement préoccupante pour ceux qui sortent de l'enseignement secondaire sans diplôme, soit 18 % de la génération 2007. En 2010, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, ils connaissent un taux de chômage de 41 %. Ils sont en outre très atteints par les aléas de la conjoncture économique. Ainsi, en 2010, leur taux de chômage est supérieur de neuf points à celui observé pour leurs homologues en 2007.

Les diplômés de l'enseignement secondaire ne sont pas épargnés par la crise mais leur situation est nettement moins défavorable. En 2010, trois ans après leur sortie du système sco-

laire, 24 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont au chômage. Ce taux se réduit à 13 % pour les bacheliers n'ayant pas poursuivi d'études supérieures, qui sont donc globalement mieux positionnés sur le marché du travail, en dépit de salaires à peine plus élevés. Mais l'avantage relatif du baccalauréat est variable selon la spécialité préparée. Le croisement niveau de diplôme/spécialité s'avère riche d'enseignements pour l'analyse de l'insertion.

Ce constat s'applique aussi pour l'apprentissage. Si cette voie de formation protège globalement mieux du chômage, une analyse plus fine qui intègre la spécialité préparée invite à plus de nuance. Dans certaines spécialités par exemple, les abandons sont plus fréquents. Bien que passés par l'apprentissage, ces sortants non diplômés vont alors rencontrer de grandes difficultés sur le marché du travail.

De l'avantage du diplôme

Pour les sortants du secondaire, détenir un diplôme améliore très sensiblement l'accès à l'emploi. Le taux d'emploi des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est d'au moins 20 points supérieur à celui des sortants sans

Tableau 1 • Situation sur le marché du travail en 2010 selon le niveau de diplôme

%	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de retour en formation	Salaire mensuel net médian (en euros)
Non diplômé	48	41	10	1 150
CAP-BEP et autre diplôme de niveau équivalent	70	24	5	1 200
Bac et autre diplôme de niveau équivalent	73	13	13	1 225
Ensemble	63	26	9	1 200

Source : interrogation 2010 de la Génération 2007. Champ : ensemble des sortants d'une formation secondaire en 2007 (374 600 individus).

DÉFINITIONS

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre d'individus occupant un emploi à l'ensemble des jeunes sortis de formation trois ans auparavant.

Le **taux de chômage** rapporte le nombre d'individus sans emploi et en recherchant un au nombre total de jeunes occupant un emploi ou en recherchant un.

Le **taux de retour en formation** rapporte le nombre de jeunes qui trois ans après la fin de leur formation initiale ont repris leurs études ou engagé une formation à l'ensemble des jeunes.

Le **salaire médian** est le salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

●●● diplôme. Le baccalauréat améliore encore la situation, mais de manière beaucoup moins marquée : le gain n'est plus que de trois points. Ainsi, la frontière est beaucoup plus nette entre ceux qui ont un diplôme et ceux qui n'en ont pas qu'entre les titulaires de diplômes de niveaux différents. La réticence des recruteurs vis-à-vis des jeunes qui ne peuvent se prévaloir d'une quelconque certification semble être désormais généralisée sur le marché du travail.

Les titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme équivalent sont proportionnellement les plus nombreux à occuper un emploi ou à en rechercher un, mais ils se trouvent confrontés à un chômage de plus en plus élevé. Leur taux de chômage a augmenté de sept points entre l'enquête de 2007 et celle de 2010 pour atteindre 24 %. Les femmes sont plus particulièrement touchées : 31 % des actives sont au chômage pour 20 % des actifs.

Sans pouvoir être qualifiée de satisfaisante, la situation des titulaires d'un baccalauréat – très majoritairement professionnel ou technologique – ou d'un diplôme de même niveau comme le brevet professionnel ou les brevets de technicien, est meilleure. D'une part, leur taux de chômage est presque deux fois moins élevé que celui des diplômés de CAP ou BEP. D'autre part, ils ont plus d'atouts pour rebondir en cas de difficulté. Beaucoup plus souvent que les premiers, ils accèdent à une formation et reprennent plus facilement leurs études : 17 % des bacheliers et

9 % des bacheliers sortis du système éducatif en 2007 suivent une formation ou sont inscrits dans un établissement d'enseignement en 2010.

La spécialité de formation est aussi importante que le niveau de diplôme

L'approche par niveau de diplôme est néanmoins réductrice. Elle masque les très fortes disparités qui séparent les différentes spécialités de formation. L'enseignement professionnel est en effet constitué d'un archipel hétéroclite de filières qui n'ont pas toutes la même image, et, surtout, la même lisibilité sur le marché de l'emploi. S'y côtoient des filières académiques générales à caractère propédeutique comme l'enseignement général et très majoritairement l'enseignement technologique, et des formations métiers plus ou moins ciblées. Le métier préparé peut être parfaitement identifié comme dans les professions réglementées de la santé, du travail social, de la coiffure, des métiers de bouche, ou à l'opposé très incertain comme dans les formations professionnelles du tertiaire administratif où la concurrence des diplômés du supérieur est particulièrement prégnante.

La spécialité de formation est ainsi largement aussi importante que le niveau du diplôme pour l'accès à l'emploi : en fonction de celle-ci le taux de chômage à trois ans varie de 3 % à 45 %.

Au débouché de certaines filières, le taux d'emploi est élevé : trois ans après leur sortie de formation, plus des trois quarts des jeunes issus de la santé, du travail social, de la mécanique de précision, de la mécanique auto, du travail du bois et du transport/logistique occupent un emploi. À l'issue de ces filières, plus de neuf jeunes sur dix travaillent ou cherchent un travail. Bien qu'élevés (entre 12 et 21 %), les taux de chômage observés pour ces spécialités de formation figurent parmi les plus bas pour des sortants de l'enseignement secondaire.

À l'autre extrémité du spectre, au sortir de certaines filières, les individus sont lourdement confrontés au chômage : moins de 60 % des jeunes issus des formations générales, des formations aux métiers du livre de l'image et du son, du secrétariat, de l'accueil-hôtellerie-tourisme, du génie climatique, du commerce, des services à la collectivité et de la comptabilité occupent un emploi trois ans après leur sortie de formation.

Le cas des sortants de filières générales est spécifique. Pour eux, il s'agit toujours d'un échec. Soit ils ont abandonné leur scolarité à l'issue du collège, soit ils sortent d'une classe de seconde de première ou de terminale sans jamais avoir approché l'univers concret d'un métier. Dans tous les cas, il s'agit de trajectoires scolaires inachevées. Elles se prolongent fréquemment pour

Tableau 2 • Structure des sortants et indicateurs d'activité par spécialité de formation

Structure de la population de sortants 2007					Spécialités de formation	Indicateurs d'activité 2010	
Part des femmes	Part des apprentis	Part des non-diplômés	Part des CAP-BEP (1)	Part des bacheliers (1)		Taux d'emploi	Taux de chômage
65	13	-	36	64	Travail social*	84	12
5	9	34	16	50	Mécanique de précision y.c aéronautique*	80	13
1	41	30	42	28	Moteurs et mécanique auto	78	19
0	17	30	16	54	Spécialités pluri-technologiques mécanique-électricité	78	21
2	50	29	46	25	Travail du bois et de l'ameublement	77	16
93	27	-	34	66	Santé	76	3
11	29	29	52	19	Transport, manutention, magasinage	76	19
25	41	32	30	38	Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	74	15
7	22	22	39	39	Génie civil, mines, travaux publics*	73	21
14	23	18	42	40	Toutes spécialités des transformations*	73	12
19	73	35	51	14	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	72	20
88	70	26	51	23	Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	69	27
1	51	43	49	8	Structures métalliques	67	30
2	26	39	32	29	Electricité, électronique	67	26
5	72	42	50	8	Bâtiment : finitions	63	32
59	6	31	1	68	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	61	19
89	6	23	63	14	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	61	28
1	79	40	55	5	Bâtiment : construction et couverture	61	38
53	3	28	37	35	Comptabilité, gestion	59	34
72	2	39	54	7	Spécialités des services à la collectivité*	57	33
64	35	34	34	32	Commerce, vente	56	37
0	47	38	43	19	Energie, génie climatique	56	31
65	34	32	39	29	Accueil, hôtellerie, tourisme	53	32
94	3	35	33	32	Secrétariat, bureautique	52	41
39	27	29	43	28	Métiers du livre, de l'image et du son*	52	43
88	16	43	37	20	Habillement, textile, cuir*	39	45

35% des jeunes inscrits dans une formation de spécialité secrétariat, bureautique sont sortis non diplômés du système scolaire en 2007. 33% étaient titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 32% étaient bacheliers. 94% sont des femmes et 3% ont suivi leur formation en apprentissage. Après trois ans de vie active, 52% occupent un emploi et parmi les actifs, 41% sont au chômage.

(1) Et autres diplômes de niveau équivalent

* Pour le détail du regroupement des spécialités voir *Qui sort de l'enseignement secondaire ? Origine sociale, parcours scolaires et orientation des jeunes de la Génération 2004*, J.-J. Arrighi, C. Gasquet, O. Joseph, Nef n°41, 2009.

Source : interrogation 2010 de la Génération 2007. Champ : ensemble des sortants d'une formation secondaire en 2007 (374 600 individus). Les formations générales ne sont pas indiquées car non pertinentes pour l'analyse.

L'enquête 2010 auprès de la génération 2007

De mars à juillet 2010, le Céreq a interrogé 25 000 jeunes, représentatifs des 739 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2006-2007, sur leurs premières années de vie active. Des non-diplômés aux diplômés de thèse, tous les niveaux sont concernés, dans toutes les spécialités de formation, suivie par voie scolaire ou en apprentissage. Unique en France, l'enquête permet de comparer les conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale et de diverses caractéristiques individuelles telles que le genre, l'origine sociale, ou l'origine nationale.

Le jeune est interrogé sur son parcours scolaire, sa situation (emploi, chômage, inactivité, reprise d'études ou formation) mois par mois entre la sortie de formation et le printemps 2010. Le premier emploi et l'emploi occupé à la date d'enquête sont décrits de manière particulièrement détaillée.

Les enquêtes Génération permettent de mieux comprendre la diversité des parcours individuels en début de carrière. Les jeunes, quel que soit leur parcours antérieur, sont interrogés de manière homogène. Ils ont en commun d'être tous entrés sur le marché du travail la même année, ce qui permet d'évacuer les écarts liés aux variations de la conjoncture. Des indicateurs d'insertion (taux d'emploi, taux de chômage, taux d'emploi à durée indéterminée, etc.) comparables selon les niveaux de formation, les filières, les spécialités peuvent ainsi être produits.

Cette enquête de la statistique publique s'inscrit dans un dispositif d'observation régulier, une génération nouvelle de sortants étant interrogée tous les trois ans.

• En savoir plus sur les enquêtes Génération

<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>

les titulaires du bac par des reprises d'études ou des entrées en formation. Ce qui explique le taux d'activité extrêmement faible (66%) de ce public. Au sein des formations qui préparent à un métier, un taux d'activité aussi faible ne se rencontre que dans la filière des matériaux souples (habillement textile cuir) doublement sinistrée par le déclin des métiers correspondants et par la localisation des établissements souvent situés dans les territoires victimes du déclin des industries traditionnelles.

Croiser spécialité et niveau de diplôme, pour aller plus loin

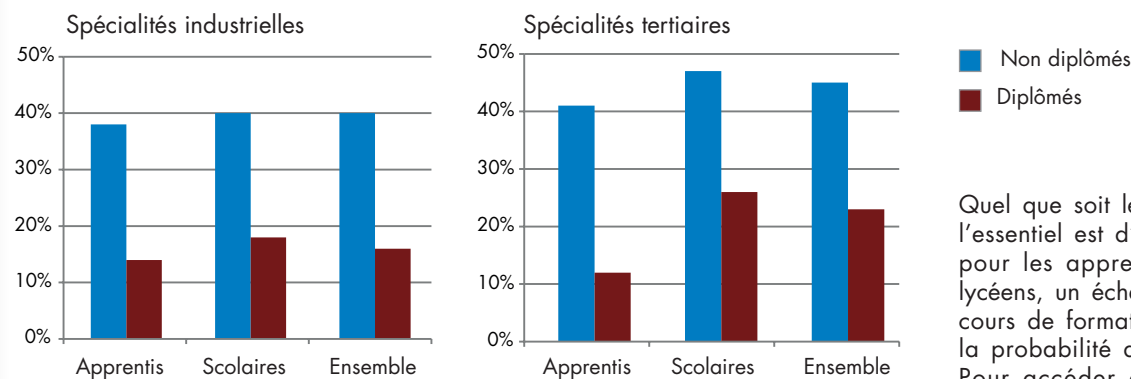
Observer l'insertion selon la spécialité de formation inspire trois remarques transversales.

La première concerne le chômage en moyenne très élevé des jeunes femmes dotées au mieux d'un diplôme de l'enseignement secondaire : il est lié à leur forte concentration dans des spécialités de formations spécifiques. Certaines ne semblent plus pertinentes à ce niveau comme le secrétariat ou la comptabilité ; ici, les activités peu qualifiées étant drastiquement réduites (saisie, dactylographie, sténo) ou étant externalisées (commis, factotum, accueil, nettoyage, messageries), les jeunes recrutés sont majoritairement issus de l'enseignement supérieur. Et ils le sont de plus en plus *via* des cursus en apprentissage ou en contrat de professionnalisation qui se développent rapidement en BTS, en DUT. Ainsi la part des apprentis dans ces formations de l'enseignement supérieur a plus que doublé entre 1997 et 2008 (de 7% à plus de 15%). D'autres s'avèrent peu attractives et relevant d'une orientation subie, comme pour les services à la collectivité (hygiène des locaux). De fait, seules les diplômées de filières conduisant à des professions réglementées comme la coiffure esthétique, la santé ou le travail social tirent leur épingle du jeu.

La seconde concerne l'efficacité relative de l'apprentissage sur l'accès à l'emploi : si, individuellement, un ancien apprenti s'insère mieux qu'un ancien lycéen, au niveau agrégé on constate néanmoins des taux de chômage élevés dans des spécialités où l'apprentissage est la voie

Graphique 1 • Apprentis ou scolaires, l'accès à l'emploi passe d'abord par l'obtention du diplôme

Taux de chômage en 2010 des sortants de l'enseignement secondaire



Source : enquête 2010 auprès de la génération 2007. Champ : ensemble des sortants d'une formation secondaire en 2007 (374 600 individus).

Quel que soit le mode de formation, l'essentiel est d'obtenir son diplôme : pour les apprentis comme pour les lycéens, un échec ou un abandon en cours de formation double à minima la probabilité de chômage ultérieur. Pour accéder à l'emploi entrer en apprentissage ne suffit pas, encore faut-il en sortir diplômé.

L'écart entre le taux de chômage des apprentis et celui des sortants des établissements scolaires est plus important dans les spécialités tertiaires que dans les spécialités industrielles. Cela s'explique par le fait que dans les formations tertiaires les métiers préparés sont différents – beaucoup plus de tertiaire administratif dans les lycées, plutôt des services à la personne dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Dans le cas des formations industrielles, les métiers préparés sont identiques ou proches.

dominante de formation. Ce résultat s'explique d'abord par la forte proportion de sortants non diplômés de ces filières (métiers de la cuisine et de l'alimentation, bâtiment), ou de sortants diplômés à un niveau qui ne permet qu'imparfaitement l'accès aux emplois du secteur (CAP coiffure). À cela s'ajoute, en 2010, l'effet de la conjoncture particulièrement déprimée : même les métiers structurellement en tension du fait de leur fort « turn-over » se ferment aux jeunes sans diplôme (bâtiment, hôtellerie). En effet, la mauvaise conjoncture tend à ralentir les mobilités volontaires des salariés et réduit de ce fait les opportunités d'embauche. Dans le même temps, les jeunes diplômés acceptent plus facilement un emploi non qualifié, ce qui relègue ainsi les jeunes sans diplôme à l'extrémité de la « file d'attente » du chômage.

Enfin, de manière globale, le taux de chômage à la sortie d'une filière est d'autant plus élevé que les sortants sans diplôme y sont nombreux. À l'inverse, il est d'autant plus faible que la part de bacheliers y est élevée. Mais là encore, la prise en compte de la spécialité de formation incite à nuancer le constat

Hormis quelques exceptions fortes, le baccalauréat reste un plus

Dans certaines spécialités de formation, le niveau CAP-BEP conserve une pertinence suffisante pour que les certifications de niveau baccalauréat demeurent très minoritaires en formation initiale. C'est le cas des formations du bâtiment et des structures métalliques. Ces

Tableau 3 • Indicateurs d'insertion trois ans après la sortie du système éducatif selon le plus haut diplôme obtenu et la spécialité de formation

	Moyenne des taux de chômage (1)		Salaire mensuel net médian 2010 (en euros)	
	CAP-BEP	Bac-BP-BT	CAP-BEP	Bac-BP-BT
Accueil, hôtellerie, tourisme	23	7	1 210	1 200
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	20	12	1 200	1 400
Bâtiment : construction et couverture	12	ns	1 400	ns
Bâtiment : finitions	20	ns	1 250	ns
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	29	6	1 060	1 200
Commerce, vente	29	20	1 050	1 200
Comptabilité, gestion	33	17	ns	1 170
Electricité, électronique	21	9	1 280	1 300
Energie, génie climatique	22	7	1 300	1 520
Génie civil, mines, travaux publics	18	14	ns	ns
Habillement, textile, cuir	36	15	ns	ns
Mécanique de précision y.c aéronautique*	12	13	ns	1 300
Moteurs et mécanique auto	14	4	1 300	1 270
Santé	3	8	1 380	1 200
Secrétariat, bureautique	36	28	ns	1 200
Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	18	6	1 200	1 200
Spécialités des services à la collectivité*	27	ns	1 100	ns
Spécialités pluri-technologiques mécaniques-électricité	ns	9	ns	1 400
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	ns	20	ns	1 060
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	18	ns	1 030	ns
Structures métalliques	11	ns	1 290	ns
Transport, manutention, magasinage	15	12	ns	ns
Travail du bois et de l'ameublement	15	1	1 310	1 300
Travail social	18	8	ns	1 220

(1) Moyenne des taux de chômage des jeunes sortis de formation en 2004 et 2007.

* Pour le détail du regroupement des spécialités voir *Qui sort de l'enseignement secondaire ? Origine sociale, parcours scolaires et orientation des jeunes de la Génération 2004*, J.-J. Arrighi, C. Gasquet, O. Joseph, Nef n°41, 2009.

Source : Céreq, enquêtes 2010 auprès de la Génération 2007 et enquête 2007 auprès de la Génération 2004.

Salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. ns : non significatif

formations où l'apprentissage artisanal prédomine conduisent à des CAP de métier qui sont reconnus comme « tickets d'entrée » dans les professions correspondantes (maçon, plâtrier, couvreur, plombier, carrossier...). Si des poursuites d'études sont possibles, notamment vers un brevet professionnel (BP), elles restent assez rares en formation initiale et surviennent souvent en cours de carrière. Assez paradoxalement, pour ces métiers dont on dit souvent qu'ils peinent à recruter, les taux de chômage des jeunes débutants peuvent être élevés, atteignant ainsi les 20% dans le second œuvre du bâtiment (bâtiment finition). Les formations du domaine des services à la collectivité qui couvrent essentiellement les métiers de la prévention de l'hygiène et de la sécurité accueillent souvent un public contraint et souffrent de très nombreux abandons précoces. Si les poursuites d'études vers un baccalauréat sont prévues, le nombre de ceux qui y accèdent reste faible en dépit du taux de chômage très élevé qui affecte les titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

CAP • Certificat d'aptitude professionnelle

BEP • Brevet d'études professionnelles

BP • Brevet professionnel

BT • Brevet de technicien

BTS • Brevet de technicien supérieur

DUT • Diplôme universitaire de technologie

À l'inverse, certaines filières se caractérisent par une majorité de sortants diplômés du baccalauréat. Dans ces spécialités, les diplômes intermédiaires n'existent pas (formations générales, spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion), ou concernent des effectifs très faibles cantonnés à des niches professionnelles étroites (spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, mécanique de précision). Si les titulaires d'un baccalauréat à dominante mécanique-électricité connaissent des taux de chômage faibles ou moyens, les jeunes qui arrêtent leurs études avec un baccalauréat STG éprouvent de grandes difficultés. Leur taux de chômage à trois ans est même supérieur à celui des jeunes titulaires d'un baccalauréat général.

Dans les filières où coexistent les deux niveaux d'entrée dans la vie active, le baccalauréat permet en général un accès à l'emploi plus aisé que le CAP ou le BEP (cf. tableau 3). Néanmoins, l'intensité de cet avantage est variable.

Dans les spécialités agricoles, le travail du bois, la coiffure esthétique, la mécanique auto, l'accueil-hôtellerie-tourisme, le génie climatique, l'électricité électronique le contraste est saisissant entre le fort taux de chômage qui sévit pour les diplômés d'un CAP-BEP, et son taux très faible pour les diplômés d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel. Ce différentiel s'est systématiquement accentué entre 2007 et 2010, indiquant une translation quasi achevée de la norme d'emploi vers le niveau bac.

Le contraste qui apparaît dans le cas des métiers de l'agroalimentaire, alimentation, cuisine doit en revanche être relativisé. En réalité, dans ce regroupement de spécialités de formation seuls les cuisiniers sont nombreux à être bacheliers et le faible taux de chômage à ce niveau de diplôme les concerne. Comme dans les métiers du bâtiment, pour les bouchers, les pâtisseries, les boulangers,

les charcutiers, la norme d'entrée sur le marché du travail reste le CAP ou le BEP complété le cas échéant d'une mention complémentaire du même niveau (glacier, traiteur...). Et, comme dans certains métiers du bâtiment, le taux de chômage moyen des débutants est élevé dans ces métiers pourtant réputés en tension.

Dans les spécialités de la mécanique de précision et de l'aéronautique, titulaires d'un CAP et bacheliers connaissent des taux de chômage assez proches, ni très faibles, ni très élevés. En revanche, les diplômés d'une formation de l'habillement, du textile ou du cuir accèdent très difficilement à l'emploi. 36% des titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont au chômage trois ans après la fin de leurs études et lorsqu'ils détiennent un baccalauréat ils sont encore 15% dans ce cas.

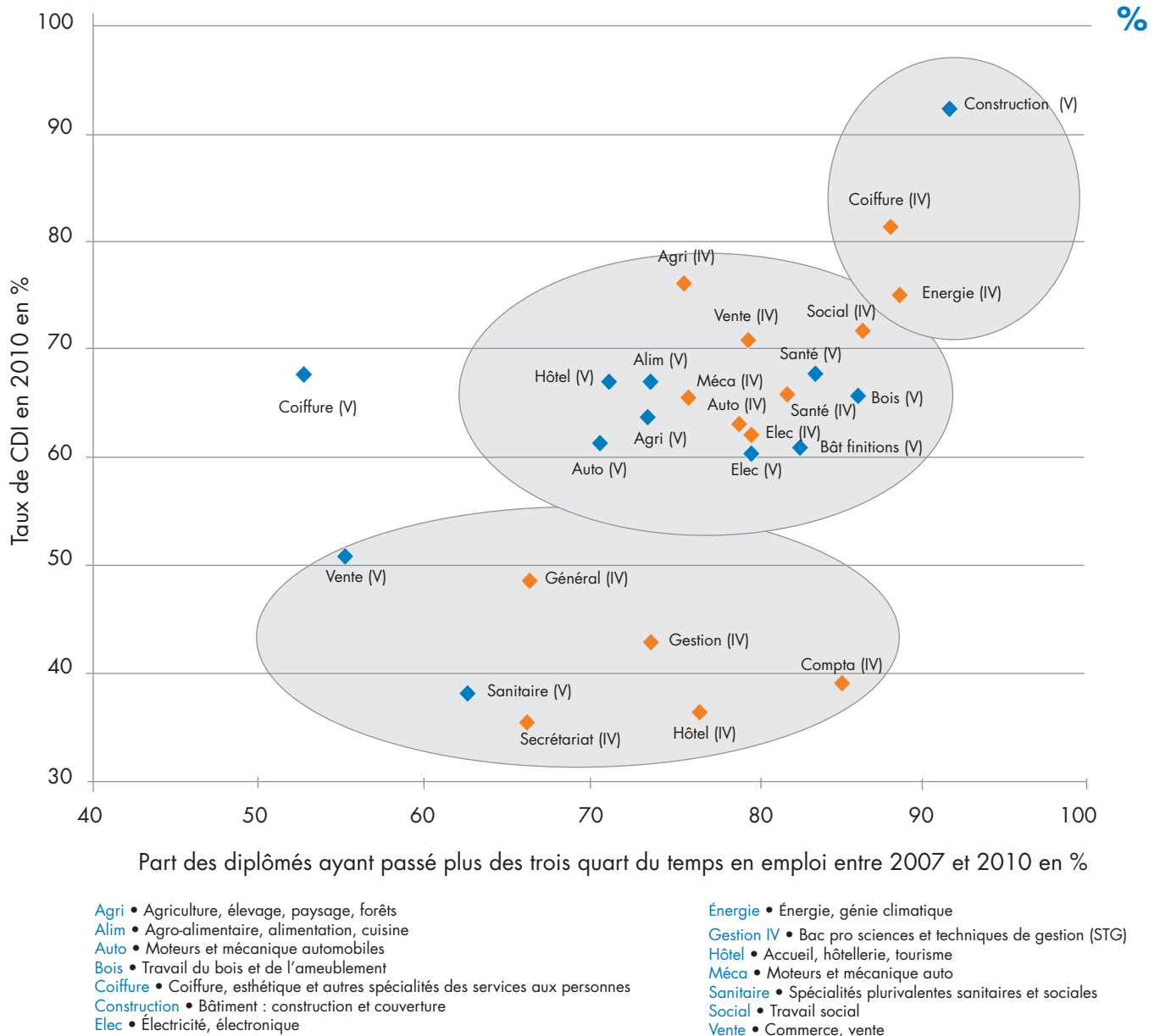
Il existe enfin des spécialités de formation où le baccalauréat ne suffit plus. C'est particulièrement le cas du secrétariat-bureautique et, dans une moindre mesure, dans la comptabilité et le commerce. Dans ces segments du tertiaire, la norme d'emploi se situe désormais majoritairement au niveau des diplômes de l'enseignement supérieur, en particulier au niveau des brevets de technicien supérieur. Ainsi, parmi les jeunes sortis de formation en 2004 et occupant trois ans après un emploi d'aide comptable, 53% sont titulaires d'un BTS de comptabilité, et seulement 9% d'un bac pro Comptabilité. Il en va de même dans le secrétariat, où les bacheliers professionnels secrétariat-bureautique ne représentent que 14% des emplois de secrétaires occupés par les jeunes de cette génération.

Pour certains, l'emploi reste durablement précaire

Obtenir un diplôme ne garantit pas une stabilisation dans un emploi pérenne. Ici encore, la spécialité de formation n'est pas indifférente. Parmi ceux qui occupent un emploi en 2010, plus de 90% des titulaires d'un CAP du gros œuvre du bâtiment exercent un emploi à durée indéterminée. Dans la même proportion, ils ont travaillé plus des trois quarts du temps depuis leur sortie de formation. À l'opposé, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP du domaine de la vente ne sont que 50% à bénéficier d'un emploi à durée déterminée (EDI), et à peine plus à avoir travaillé plus des trois quarts du temps sur la période.

Outre les CAP du bâtiment, les brevets professionnels de la coiffure et les baccalauréats professionnels de l'énergie-génie climatique sont aussi des diplômes qui procurent très souvent une stabilisation en emploi à leurs titulaires. Bien qu'un peu moins fréquemment, les titulaires d'un certain nombre d'autres diplômes peuvent

Graphique 2 • Conditions d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire, par spécialité et niveau de diplôme



Source : Céreq, enquête 2010 auprès de la Génération 2007. Champ : ensemble des sortants d'une formation secondaire en 2007 (374 600 individus).

espérer atteindre une situation professionnelle stable au cours de leurs premières années d'activité ; c'est notamment le cas des diplômés d'un baccalauréat dans les spécialités agricoles, dans le domaine de la vente ou du travail social, dans l'électricité ou la mécanique automobile, des titulaires d'un CAP de la santé ou des métiers de l'alimentation, etc. (cf. graphique 2).

En revanche, les diplômés de certaines filières tertiaires, y compris les bacheliers, semblent durablement confinés sur des segments précaires de l'emploi. Ainsi, lorsqu'ils travaillent, les titulaires d'un baccalauréat professionnel de comptabilité, de secrétariat ou d'hôtellerie-restauration sont moins de 40 % à bénéficier d'un contrat de travail à durée indéterminée,

bien qu'ils puissent avoir passé plus de 75 % de leur temps en emploi. C'est le cas de plus des trois quarts des bacheliers de l'hôtellerie ou de la comptabilité. Dans un autre registre, si plus de 65 % des titulaires d'un CAP de coiffure occupent, lorsqu'ils travaillent, un emploi à durée indéterminée, ils ont souvent été au chômage : à peine plus d'un sur deux a passé plus des trois quarts du temps en emploi depuis sa sortie de formation.

L'emploi intérimaire concerne davantage les diplômés des spécialités industrielles, et en particulier l'électricité et l'électronique. Le temps partiel, pour sa part, est une caractéristique du domaine tertiaire. Il concerne particulièrement les emplois occupés par les jeunes

issus du sanitaire et social, où il résulte plus probablement d'un choix que dans l'hôtellerie ou les services aux collectivités. Pour autant, ces deux formes particulières d'emploi restent particulièrement sexuées : l'intérim est masculin et le temps partiel féminin. Les compétences détenues et mises en œuvre peinent à expliquer cette ségrégation. En effet, diplômées d'une spécialité industrielle, 32 % des femmes travaillent à temps partiel contre à peine 5 % pour les hommes, et, à l'inverse, 17 % des garçons diplômés d'une spécialité tertiaire travaillent en intérim alors que seules 4 % des filles sont dans ce cas.

Enfin, en matière de rémunération, on constate là encore une forte variabilité entre spécialités, plus qu'entre diplômes de différents niveaux. Ainsi, le bâtiment ou la santé offrent des rémunérations nettement plus élevées que les filières des services, y compris au niveau CAP-BEP, tandis que seules deux spécialités, l'agro-alimentaire et l'énergie-climatique rémunèrent sensiblement mieux les bacheliers que les diplômés de niveau V ; c'est aussi le cas, dans une moindre mesure, pour le commerce et la coiffure. Avec un salaire mensuel net médian de 1 200 euros, quel que soit le niveau, toute une partie des sortants du secondaire gardent une rémunération voisine du salaire minimum.

Les enseignements en matière de politique publique

En termes de politiques publiques, trois enseignements peuvent être tirés de cette analyse de l'accès à l'emploi des jeunes qui entrent dans la vie active sans être passés par l'enseignement supérieur, soit plus de la moitié de chaque génération de sortants du système éducatif.

En premier lieu, stimuler les orientations vers l'apprentissage en sortie de collège ne suffit pas à garantir une bonne insertion ultérieure. Comme pour les lycéens professionnels, les abandons en cours d'études et les échecs aux examens ferment très souvent aux apprentis les portes de l'emploi. La préoccupation des nombreux conseils régionaux qui réfléchissent à l'optimisation

des politiques de lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage est donc pleinement fondée ; il en va de même des politiques d'exigence pédagogique qu'ils conduisent auprès des centres de formations d'apprentis (CFA).

En second lieu, la question de la pérennité de certaines filières professionnelles dans l'enseignement secondaire mérite d'être tranchée. Si les métiers du tertiaire administratif recrutent des sortants de l'enseignement supérieur – ce qui est très majoritairement le cas – quel peut être le sens d'un diplôme de niveau inférieur supposé conduire à l'insertion ? Quel est en corollaire l'intérêt du maintien d'une filière professionnelle parallèle à la filière technologique préparant beaucoup mieux aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur spécialisé ?

Le mouvement qui conduit à la disparition de ces formations dans l'enseignement professionnel est d'ailleurs engagé sur le terrain : entre 1997 et 2008, le nombre de jeunes inscrits en année terminale d'une formation de la spécialité comptabilité a chuté de 38 % et celui des inscrits de la spécialité secrétariat bureautique de 28 %. Parallèlement, les formations en alternance recrutant des bacheliers pour les conduire à un BTS ou un DUT du tertiaire administratif se sont multipliées sous contrat de professionnalisation et sous contrat d'apprentissage – la part des apprentis dans ces formations de l'enseignement supérieur a ainsi plus que doublé en onze ans. La véritable entrée dans ces métiers est à ce niveau, et l'architecture générale de l'enseignement secondaire mérite d'être clarifiée en conséquence.

Enfin, et surtout, les sorties sans diplôme constituent un handicap de plus en plus grave pour l'avenir des individus concernés. À l'échelle de la nation, et au-delà des conséquences individuelles, quelquefois dramatiques, elles constituent une matrice de dépenses publiques quasi inévitables qui, chaque année, augmente le public des politiques sociales et la charge des dépenses futures de solidarité. Ces sorties sans diplôme constituent donc encore un défi pour les acteurs publics. ■

Pour en savoir plus

Quand l'école est finie. Interrogation 2010 de la Génération 2007, Céreq, 2012.

Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise, Z. Mazari, V. Meyer, P. Rouaud, F. Ryk, P. Winnicki, *Bref* n° 283, 2011.

L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire : des résultats issus de l'enquête Génération 2004, J.-J. Arrighi, C. Gasquet, O. Joseph, *Nef* n°42, 2009.

Qui sort de l'enseignement secondaire ? Origine sociale, parcours scolaires et orientation des jeunes de la Génération 2004, J.-J. Arrighi, C. Gasquet, O. Joseph, *Nef* n°41, 2009.

Céreq

Bref n°303 ● décembre 2012

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Alberto Lopez

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal décembre 2012.

Imprimé au Céreq
Publication gratuite
ISSN 2116-6110



Ministère du Travail
de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue social